



L'expérience du Bassin minier Nord-Pas de Calais

Table ronde 3 Les impacts des mines ... hier en France, aujourd'hui dans le monde ...et demain

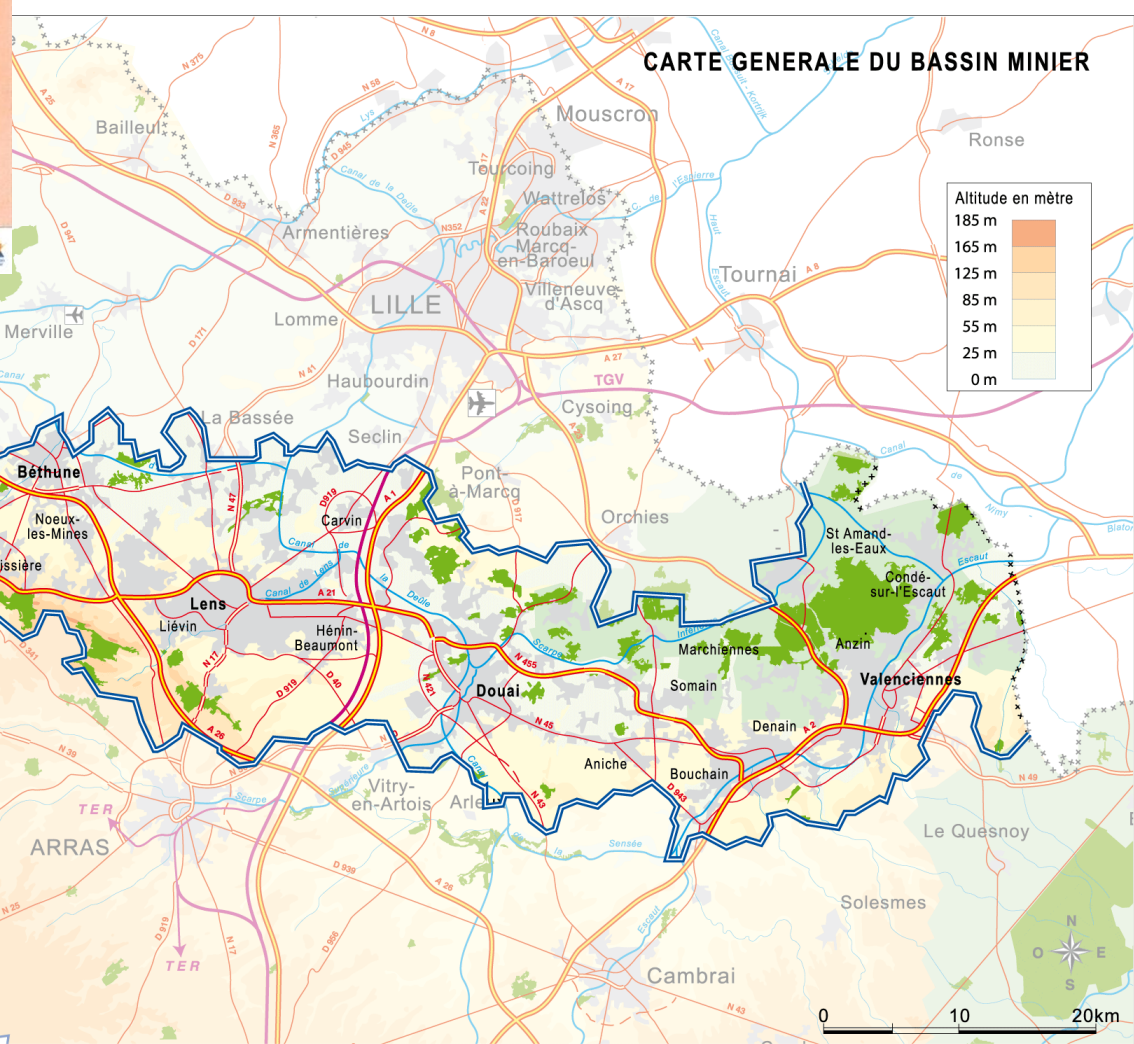


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

Le Bassin Minier Nord-Pas de Calais



- Autoroute
- - - - - Autoroute en projet
- Route à 2x2 voies
- Route principale
- - - - - Route en projet
- Canal
- Rivière
- Bois
- Zones de Parc Naturel Régional existantes
- Aéroport international
- Aéroport d'intérêt régional

CARTOGRAPHIE mission Bassin minier NORD - PAS DE CALAIS
Mai 2005

1720-1990 : 270 ans d'exploitation charbonnière

**Un développement économique
prédateur des ressources naturelles et
humaines**



Accélération du déclin de l'activité charbonnière

1960-1965 : le Plan Jeanneney

1968 : le Plan Bettencourt

L'inventaire des propriétés des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais en 1969

4 000 ha de friches
et terrils

120 000 logements

91 presbytères, 51
églises & chapelles

1 600 km de voies
ferrées

120 stations de
relèvement des
eaux

29 stades, 24 salles
de sport, 12 terrains
de foot

Équipements socio-
éducatifs

11 hôpitaux,
cliniques et
maternités

20 écoles
techniques
ménagères

11 casernes

... UN ECLATEMENT PROGRESSIF DE L'HERITAGE

... Avec la récession minière, un éclatement progressif du patrimoine

... Des propriétaires et gestionnaires multiples, publics et privés

... Des séquelles multiples : l'apparition de friches de 150 ha à cheval sur plusieurs communes

... La superposition des droits : 43 concessions régies par le Code minier

... L'urgence de la reconversion lourde : le développement économique, l'urbanisme, la formation et l'accès à la culture



En 1983, un stock considérable de friches industrielles à l'échelle régionale :
10 000 hectares

Une très grande concentration de ces friches dans le bassin minier : **7 500 hectares**, dont 5 000 d'origine minière.



2 250 hectares de friches
pour le seul arrondissement de Valenciennes

Des acteurs pionniers”

- ➔ **Des élus miniers mobilisés** : l’A.C.M du Nord-Pas de Calais née en 1971
- ➔ **Des actes de sauvegarde** : le site du 11/19 sauvé de la destruction en 1989
- ➔ **Un territoire de Parc “historique”** : le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
- ➔ **Des associations militantes et des démarches citoyennes** le CPIE-Chaîne des Terrils, Culture Commune – Scène nationale, Droit de Cité, la Conférence Permanente du Bassin Minier ...

30 ans de politiques de reconversion des séquelles techniques et environnementales



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



**Bassin minier
du Nord-Pas de Calais**
• inscrit sur la Liste du
• patrimoine mondial en 2012

I. 1972-1988 : une phase expérimentale et de remise à niveau intensive (voiries cités minières, friches industrielles)



II. De 1989 à 2000...une évolution progressive d'un traitement massif et quantitatif des stigmates ...



III 2000-2013 vers une politique intégrée, au service du renouvellement urbain, des grands projets économiques d'intérêt régional et de traitement écologique et d'ouverture au public, dans le cadre de la Trame verte (« reconquête des espaces dégradés »

CPER 2000-2006)

- 2007-2013 CPER : la « régénération foncière, urbaine, environnementale des anciens bassins industriels », « l'accompagnement du traitement et du recyclage des friches et des espaces dégradés » + P.O. FEDER « accompagner quelques projets visant l'excellence territoriale »

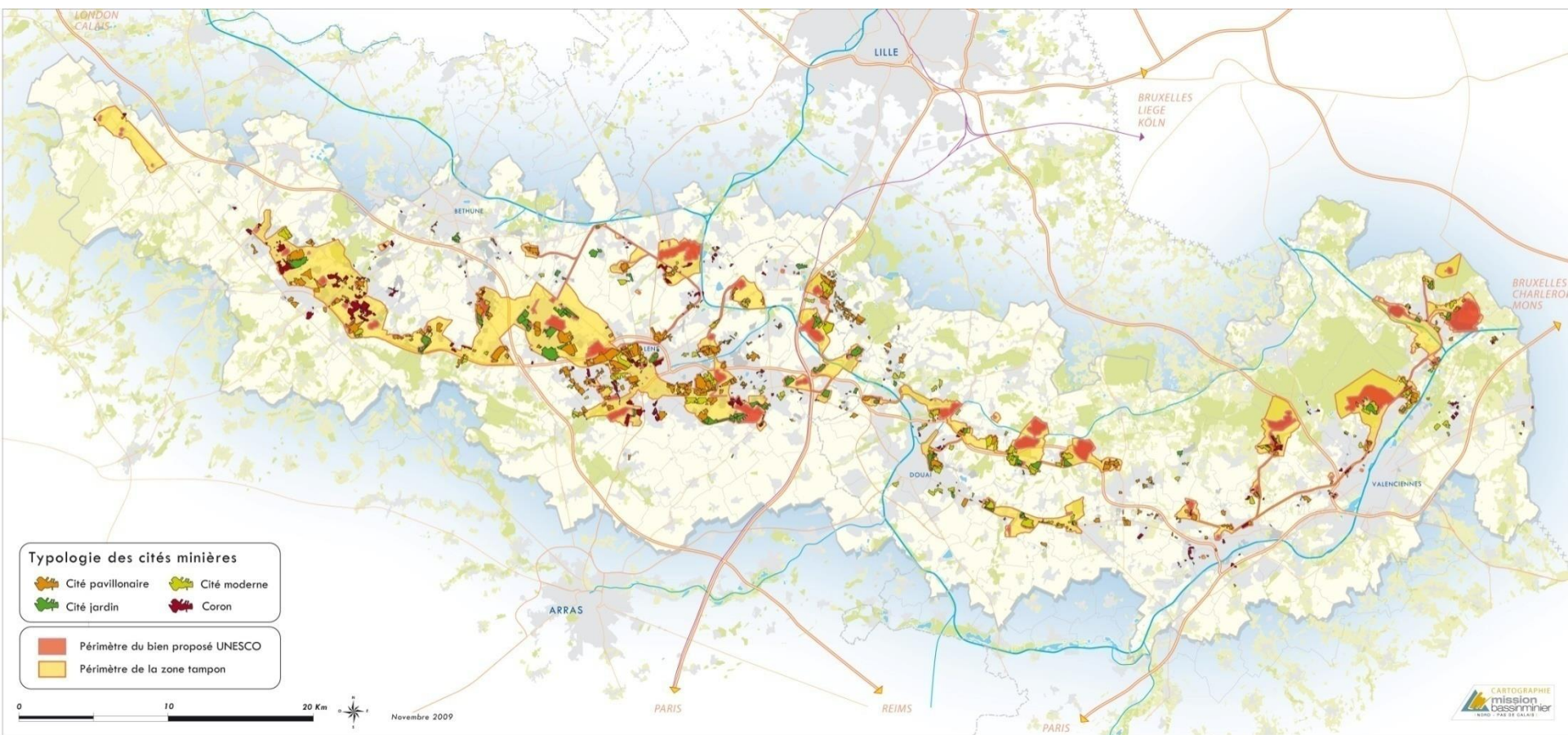
Les cités minières au cœur des préoccupations des élus du Bassin minier

Les cités à l'échelle du Bassin minier

73 043 logements miniers, 563 cités, 138 communes et près de 3 376 hectares.

Les cités à l'intérieur du Bien :

26 000 logements miniers répartis dans 124 cités.



Coron avant-après



De 1972 à 2013,
**+ de 70 000 logements
miniers et 850 km
linéaires de voiries
correspondantes** (crédits
ANAH et « GIRZOM ») ont
été/sont rénovés

L'effort du bailleur est
relayé par l'intervention
sur l'espace public
(végétation, diversité des
matériaux)



5 ans après la fermeture du dernier puits à Oignies, la mise en place d'une démarche participative, la Conférence Permanente du Bassin Minier

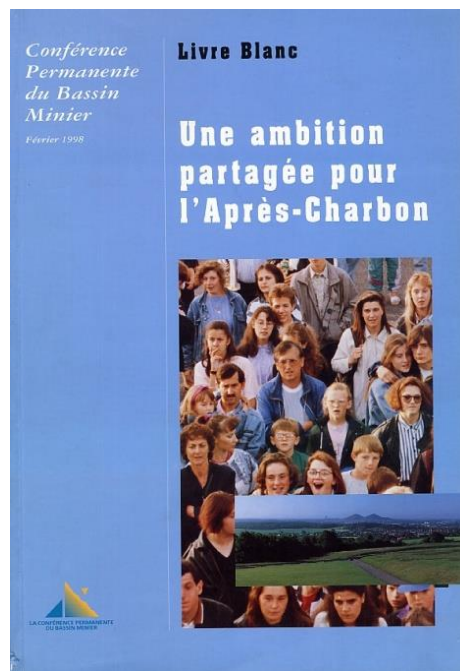
1996 : lancement de la Conférence, 8 mois de débat, ateliers

1997 : 1 colloque sur l'après-charbon, Université de Lille I + 1 colloque sur les environnements juridiques du Bassin minier, Faculté de Droit de Douai

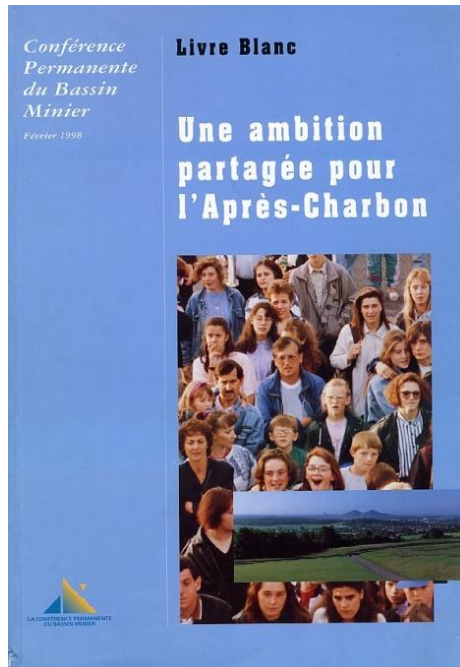
Février 1998 : publication du **Livre Blanc** "Une ambition partagée pour l'Après-Charbon", 8 chantiers prioritaires

⇒ **Une proposition** : création de la Mission d'aménagement et de développement du Bassin minier, outil d'ingénierie transversal au service de l'après-mine

15 décembre 1998, décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire.



Les chantiers prioritaires du Livre Blanc



1. Organisation des pouvoirs
- 2. Résolution du problème des Charbonnages**
 - **Sortie de concession ; Règlement de la dévolution du patrimoine minier**
 - **Mise en place des outils relatifs à l'éco-système minier**
- 3. Reconquérir l'environnement**
 - **La gestion de l'eau ; le boisement et la biodiversité ;**
 - **le pôle de compétence « sites et sols pollués »**
4. Aménagement et développement
5. Restaurer un état sanitaire comparable à celui des autres régions françaises
6. Culture, pratiques et mémoire
7. Formation
8. Economie

Un outil d'ingénierie partenarial au service de l'après-mine : la Mission Bassin Minier

15 décembre 1998, création de la Mission par décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire

Mai 2000 : mise en place de la Mission Bassin Minier, dans le cadre du volet Après-Mine du CPER 2000-2006

Les fondateurs : Etat, Région Nord-Pas de Calais, Département du Nord et du Pas-de Calais, Association des Communes-Minières

2006 : pérennisation de la Mission

2007 : entrée des EPCI du Bassin minier dans le tour de table de la MBM

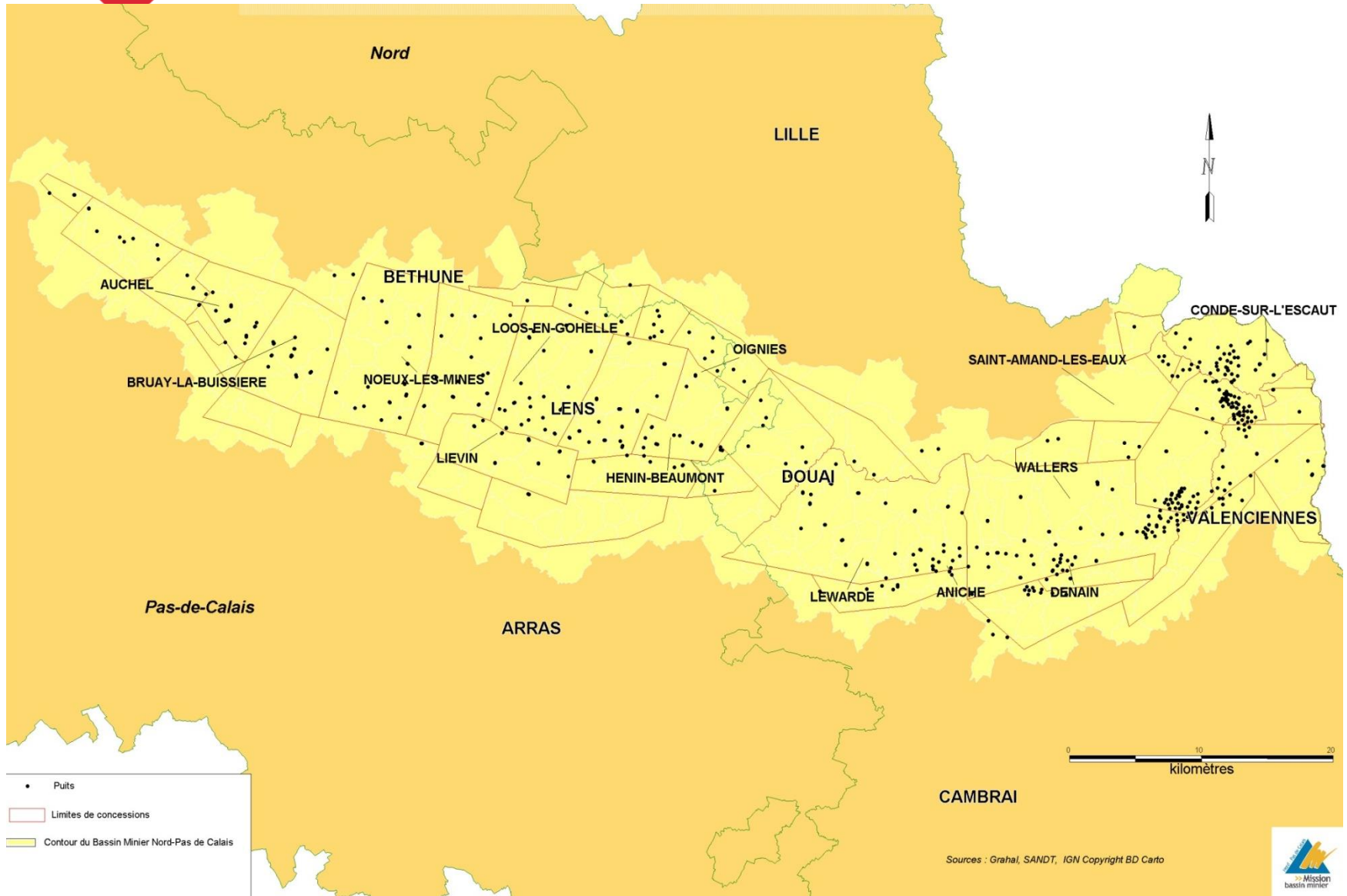


Objectif initial: accompagner l'après-mine (2000-2006)

7 CHANTIERS INITIAUX

- Le tissu urbain (programmation GIRZOM)
- La Trame verte et bleue
- Les grands projets
- La santé
- Le patrimoine
- **Les séquelles (abandon de travaux miniers)**
- Animer la Conférence Permanente du Bassin minier

Un risque hérité du passé : le « verrou » des sorties de concessions sur l'aménagement devait sauter ... ➔ L'instruction et la négociation du processus dit de « sorties de concession » sont achevées en 2007(43 concessions)



Un dispositif de concertation

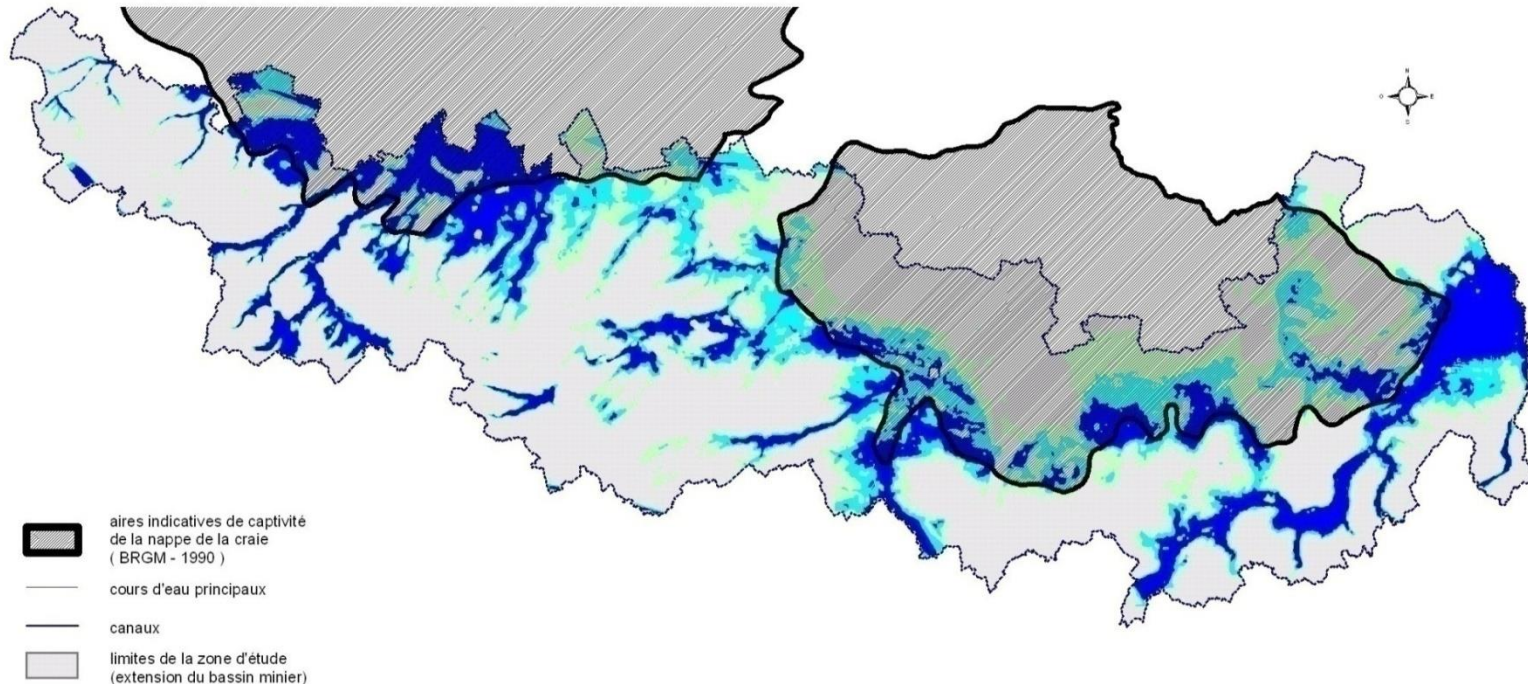
→ **Une situation conflictuelle à dépasser** : cf échec de la première tentative d'arrêt définitif de travaux sur la concession d'Aniche : *Tribunal administratif de Lille, 25 avril 1996, Commune de Pecquencourt et autres*

→ **Mise en place en 1997 de l'Instance Régionale de Concertation**, sous l'égide du Préfet de Région : sa mission était de définir une stratégie commune de concertation (6 phases) destinée à faciliter le bon déroulement du programme des sorties de concession dans la région. Elle inclut les services de l'Etat, Cdf, les collectivités (dont le Conseil régional, les Conseils départementaux, les EPCI) et leurs partenaires associatifs (ACOM France, ACM, MBM) et divers acteurs associés. Ce suivi s'est appuyé sur un Comité scientifique et un atelier juridique.

→ **Nécessité d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique** : études successives, dont la dernière est confiée par l'IRC à la MBM : l'étude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin minier » 2008-2012

La gestion des séquelles de l'après-mines

- ➔ **Juxtaposition du droit minier « résiduel » et du droit commun de l'urbanisme (risques importants, affaissements et gaz)**
- ➔ **74 stations de relèvement des eaux : 20 entretenues par les collectivités et 54 qui étaient la propriété de Charbonnages de France.**



Zones sensibles à la remontée de nappe de la craie

0 2 4 Kilomètres

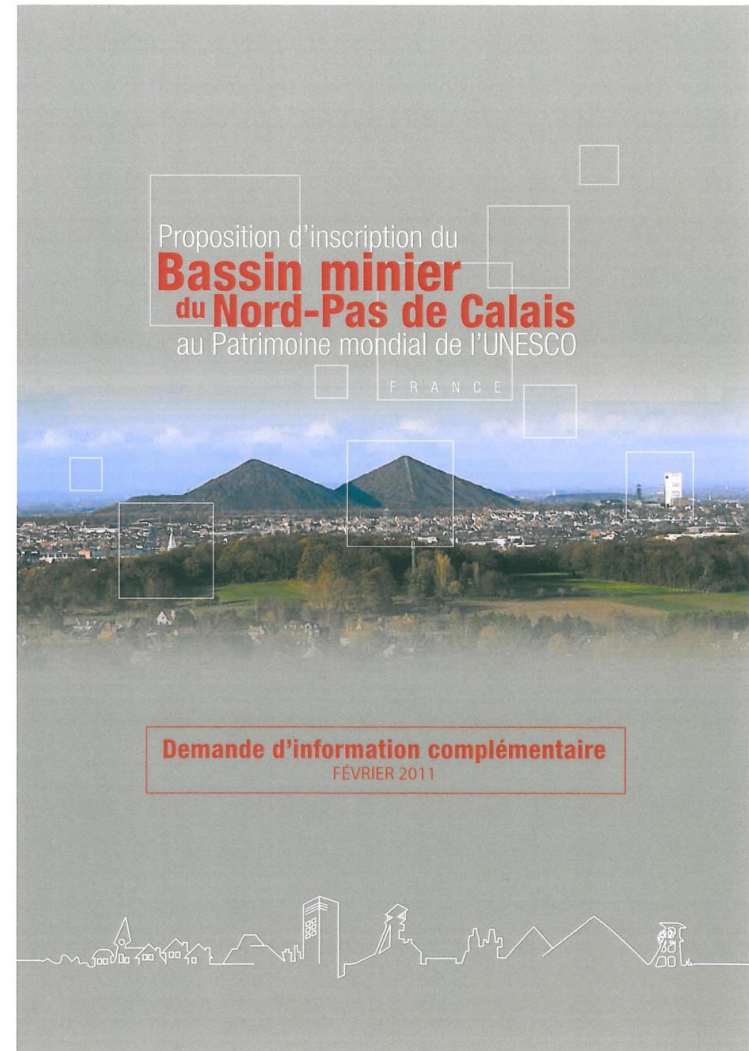


2011 : la prise en compte du risque hydraulique dans la candidature à l'UNESCO

Janvier 2011 Demande d'information complémentaire de l'ICOMOS

Question n° 2

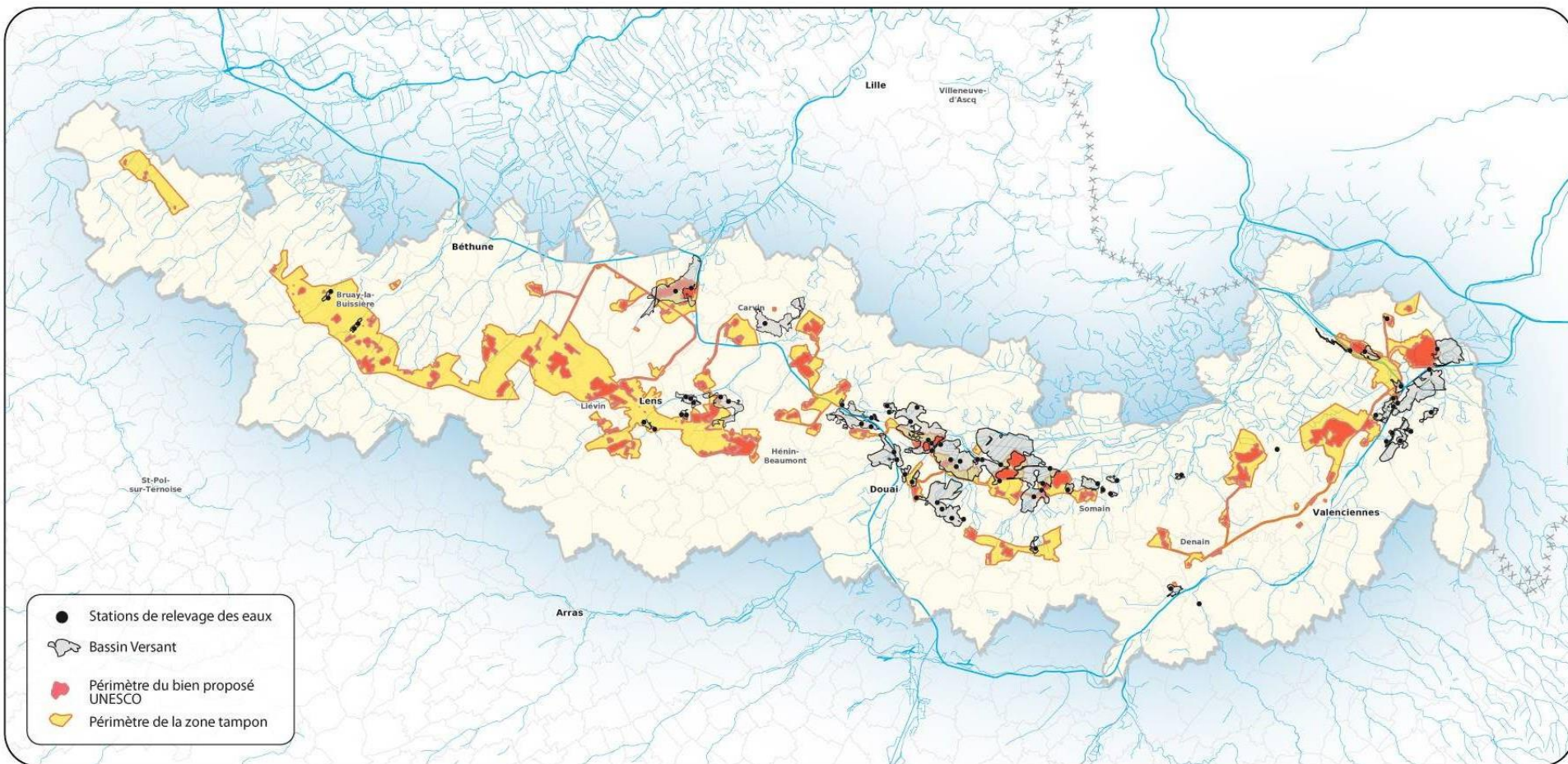
« Dans le cadre de l'analyse des risques et de leur gestion, un problème important est mentionné à propos de la nécessité de maintenir un pompage hydraulique permanent de grande ampleur, afin d'empêcher les remontées de la nappe phréatique au niveau des sols par ailleurs affaissés en de nombreuses zones



→ La prise en compte des risques miniers

Le risque hydraulique

Zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux



Le périmètre du Bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial

353 objets de patrimoine minier

25% du patrimoine existant

3 943 hectares

87 communes

- 17 fosses ou vestiges significatifs

- 21 chevalements

- 51 terrils

- 54 kilomètres de cavalier

- 3 gares

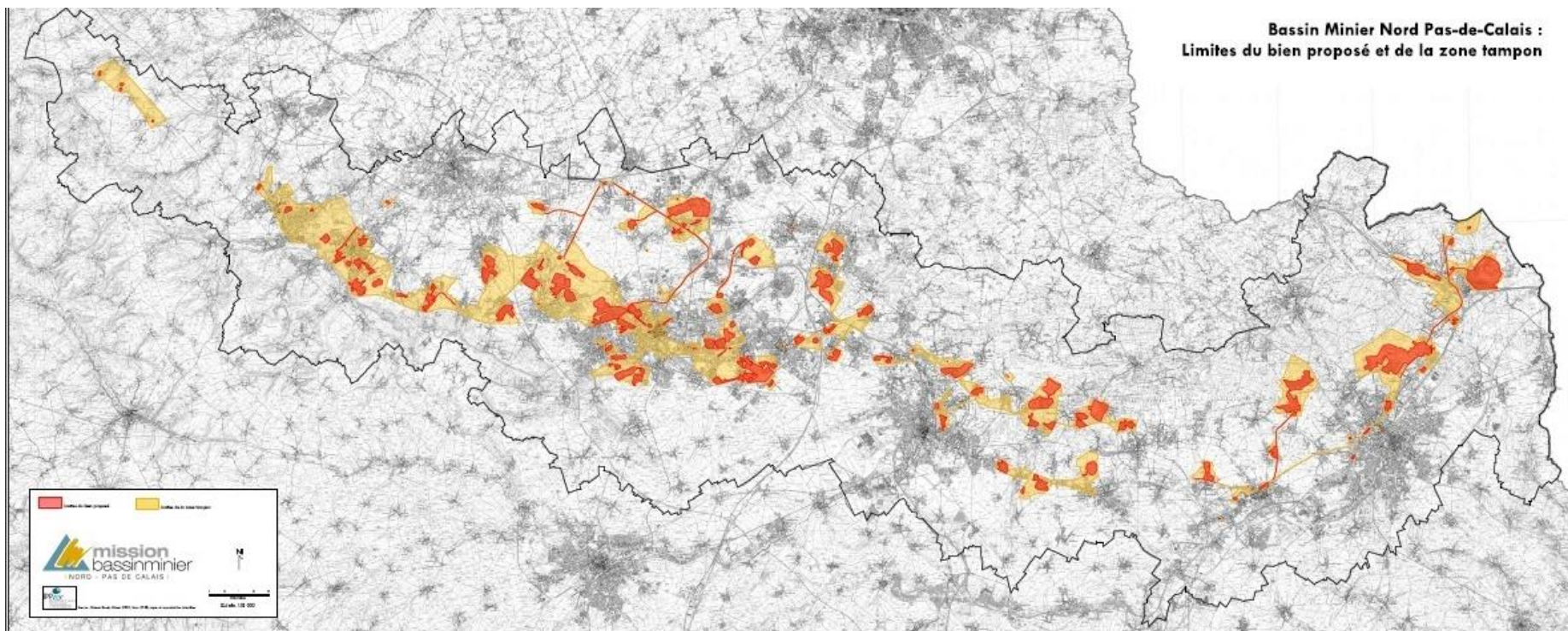
- 124 cités

- 45 écoles et équipements de loisirs

- 17 édifices religieux

- 21 équipements de santé

- 3 « Grands bureaux » de Compagnies minières



A l'échelle du Bassin Minier

74 stations de
relevage des eaux



◆ **52 stations, propriété de l'Etat, gérées par le BRGM (Après-mines)**

- ◆ 8 stations : communes
- ◆ 6 stations : EPCI
- ◆ 7 stations : syndicats intercommunaux
- ◆ 1 station : société

A l'échelle du périmètre proposé à l'inscription

13 stations de
relevage des
eaux



10 stations, propriété de l'Etat

- ◆ **2 stations** : Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- ◆ **1 station** : Ville de Fresnes/Escaut

Résultats de l'étude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin minier

↳ octobre 2008 à avril 2012 ; **800 000 €**

2 premiers constats

Le périmètre très partiellement impacté



Seuls 9 sur 109 éléments

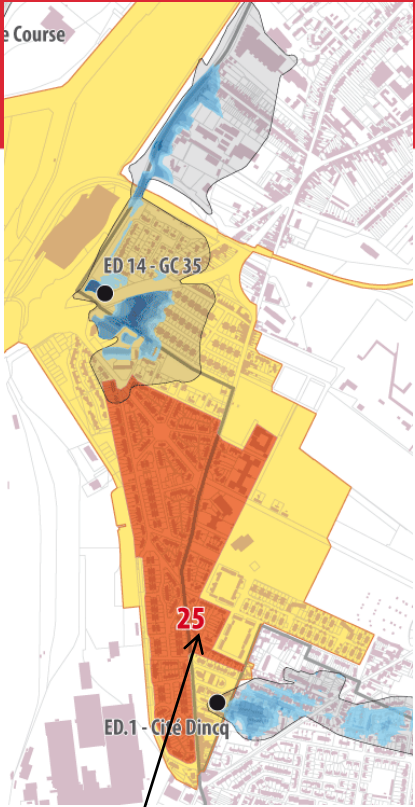
sont compris entièrement ou partiellement dans ces zones potentiellement inondables

Une maîtrise à 100% publique des 13 stations de relevage concernées

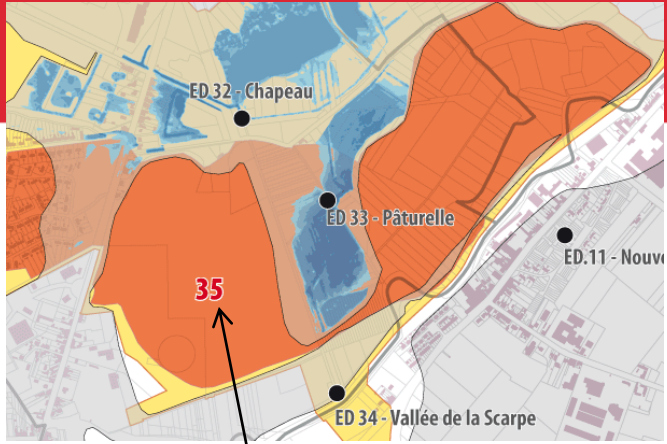


Pérennité du financement de la maintenance des 13 stations : 500 000 €/an

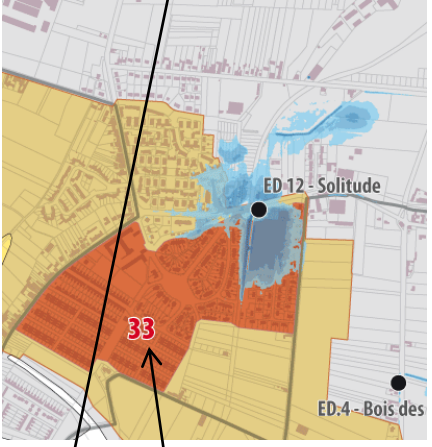
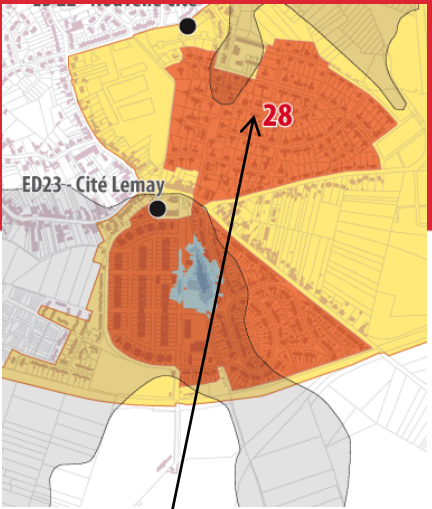
→ Sur les 9 éléments, résultats obtenus pour 7



les « Cités de la Clochette et Notre-Dame » (25) ne sont **pas sensibles** aux inondations



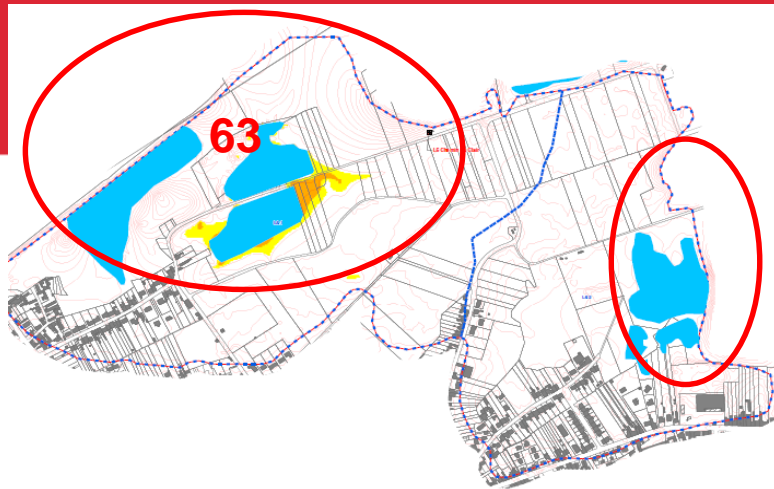
seuls des espaces naturels de l'« Ensemble minier de la Bellefrière » (35) seraient impactés par une inondation








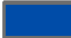
Quelques constructions dans les « Cités Sainte-Marie, Lemay, de Pecquencourt » (28), « Cités de la Solitude, de la Ferronnière, du Godion, Saint-Joseph » (33) : inondation de moins de 50 cm de hauteur.

●	Stations de relevage des eaux	Hauteur de submersion	
👤	Zone potentiellement inondable	plus de 1,5m	
01	Numéro d'éléments	1m à 1,5m	
🔴	Périmètre du bien proposé UNESCO	0,5m à 1m	
🟡	Périmètre de la zone tampon	0,25m à 0,5m	
		0 à 0,25m	

Seuls des espaces naturels dans le « Paysage et ensemble miniers d'Auchy-les-Mines à Lens » **(63)** seraient impactés par une inondation



Hauteur de submersion (en m)

	pas de submersion
	Hauteur d'eau comprise entre 0 et 0.25
	Hauteur d'eau comprise entre 0.25 et 0.5
	Hauteur d'eau comprise entre 0.5 et 1
	Hauteur d'eau comprise entre 1 et 1.5
	Hauteur d'eau supérieure à 1.5

Quelques constructions dans la « Cité du Moulin » **(54)** : inondation de moins de 50 cm de hauteur.



→ La prise en compte des autres risques miniers (affaissements, grisou, surveillance des puits de mine)

Poursuite des études d'aléas miniers lancées par l'Etat en 2008 (cartographie des risques miniers à l'échelle de la parcelle)

- ◆ 234 communes**
- ◆ 5 secteurs d'étude**
- ◆ Calendrier : porter à connaissance de l'Etat fin 2012**
- ◆ Objectif : retranscription réglementaire des risques miniers dans les PLU et les SCOT**

La conservation et la mise en projet des sites miniers à enjeux

Dans le périmètre « UNESCO » du bassin minier, la sauvegarde et le ré-usage d'une dizaine de sites ayant un fort intérêt patrimonial est un enjeu fort.



Fosse 5 à Billy-Berclau



Fosse 6 à Haisnes-les-LaBassée



Chartreuse des Dames à Gosnay

La poursuite
du
redéveloppe
ment et la
coordination
des projets
scientifiques
et culturels
des cinq
grands sites
de la
mémoire



2015-2017 : un élargissement des chantiers et échelles d'intervention de la MBM

- **L'échelle du Bassin minier** reste l'échelle de la cohésion et de la gestion et de la valorisation de l'héritage, échelle qui se réaffirme au travers de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial depuis le 30 juin 2012.
- **Depuis 2005, l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille** a ajouté une dimension « **supra** » de référence des études et des projets : pour les transports et la mobilité, pour la Trame verte et bleue, pour l'observation.
- **Depuis 2009, l'échelle d'EURALENS** a engendré une commande d'appui technique aux projets urbains et économiques (schéma directeur et « chaîne des parcs », « clusters » et pôles d'excellence), à la labellisation des projets et à l'évaluation des impacts du Louvre-Lens.

Le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012



Le Bien inscrit au patrimoine mondial

353 objets de patrimoine minier

25% du patrimoine existant

3 943 hectares

87 communes

- 17 fosses ou vestiges significatifs

- 21 chevalements

- 51 terrils

- 54 kilomètres de cavalier

- 3 gares

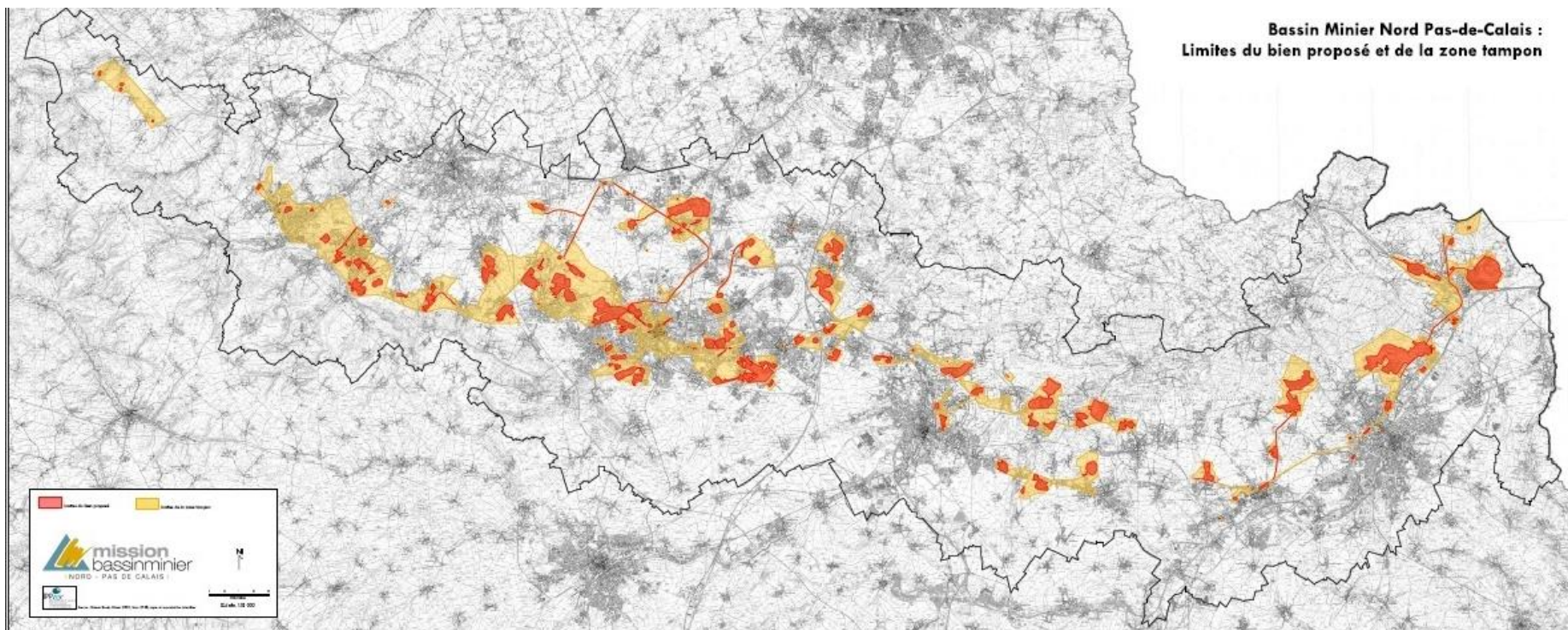
- 124 cités

- 45 écoles et équipements de loisirs

- 17 édifices religieux

- 21 équipements de santé

- 3 « Grands bureaux » de Compagnies minières





Le Louvre à Lens inauguré en 2012

Musée le plus connu du monde
Agence japonaise Sanaa, Prix
Pritzker 2010

Œuvres majeures - 30.000 m² - 150
M€

1,4 million de visiteurs les deux
premières années

Concept muséographique unique



Le périmètre Euralens



Les risques d'un développement territorial du Bassin minier à plusieurs vitesses

Un grand écart entre :

- ... la notoriété et les impacts des « méga-attracteurs » : les marques de rang mondial le Louvre-Lens et l'UNESCO
- Un atout en matière de marketing territorial, dans un contexte de compétition généralisée entre les territoires
 - La prise de conscience d'un capital économique, social et culturel
 - La démarche UNESCO qui (re ?) donne sens, ambition et fierté
 - Le pari de la culture, un passeport pour l'économie de la connaissance
 - Une ouverture à l'international

... Et une résilience inachevée

- avec la superposition entre le temps long des phénomènes sociaux et le temps court, entre les politiques « réparatrices » des séquelles (remise aux normes) et les démarches de projet
- la permanence d'indicateurs sociaux et sanitaires très dégradés et des paradoxes de développement
- le décrochage social et urbain du cœur urbain minier
- une métropolisation parfois « subie »
- le risque de la « fracture symbolique »

Ralentissement du déclin
démographique mais toujours un
défaut d'attractivité résidentielle

Dynamisme économique et
chômage élevé :
le décalage

Un niveau de formation encore
insuffisant

Une reconquête inachevée du
paysage et de la ville

Des indicateurs sanitaires et
sociaux préoccupants

Des fragilités en termes de mobilité

Solde migratoire (par an)
:
De **-0,2%** (ZE Béthune-
Bruay) à **-0,7%** (ZE Lens-
Hénin)
(moy NPDC **-0,3%**)

+
20.000
emplois
créés

Taux de
chômage
>
15%

Sans
diplômes :
20 à 30%
>
Moy NPDC

Revenu
médian =
14.000 à
16.000
€/an/UC

Surmortalit
é = 30% >
Moy.
Française

L'animation de la Conférence Permanente du Bassin minier : 2013, un Livre Blanc, pour les 10 prochaines années

Un an de travaux de la Conférence permanente du Bassin minier

Urbanisme, santé, mobilité, économie, formation, aménagement, gouvernance, ...

15 ateliers, 600 participants

Un diagnostic renouvelé et partagé du territoire

110 propositions stratégiques



Les propositions structurantes du Livre Blanc

Créer la Destination touristique « Bassin minier, patrimoine mondial »

Un réseau de 10 à 15 Stations « Sports et Nature »

Faire de l'habitat minier le laboratoire du logement du XXIème siècle

Une dizaine de cités pilotes sur la période 2014-2020

Pédagogie sur les jardins et l'alimentation

Faire du Bassin minier un territoire référence de la Troisième Révolution Industrielle

Des plans d'actions locaux déclinant le « Master Plan Rifkin »

Renforcer la recherche dans les clusters

L'Institut de Recherche et de Formation de la Silver Economy, Euralogistic Research Center

Structurer en réseau une offre de soins performante

Réseau des pôles hospitaliers de Béthune/Lens-Douai/Valenciennes

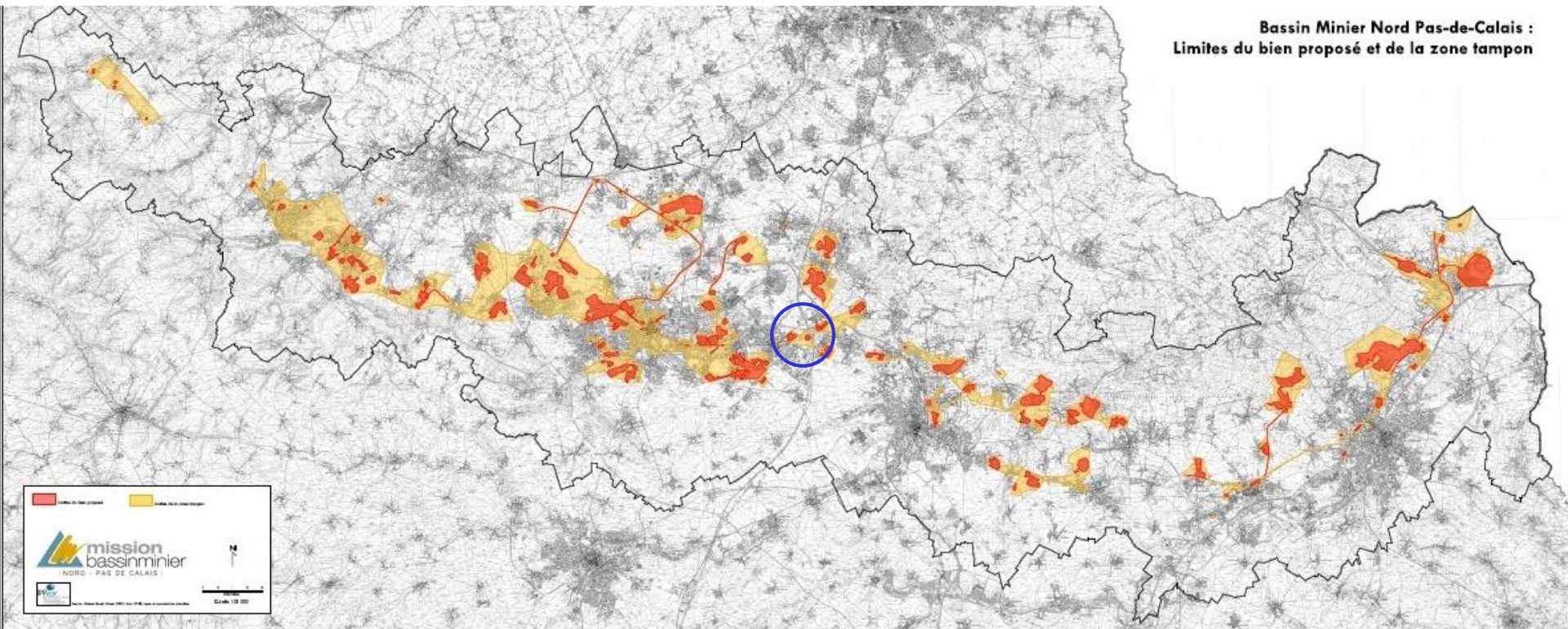
Conforter les modes de transport alternatifs

Système de transport collectif interne au Bassin minier et liaisons métropolitaines + la Véloroute du Bassin minier

Adapter les cartes de formation en relation avec les dynamiques territoriales

Et pour finir ...

Bassin Minier Nord Pas-de-Calais :
Limites du bien proposé et de la zone tampon





Hôtel de ville, Carvin



*Fosse 9-9bis,
Oignies*



*Cité de la forêt,
Libercourt*



*Eglise Saint-Henri
Libercourt*



Cité Saint-Paul, Carvin



*Fosse n° 2,
Oignies*



*Cité Cornuault,
Evin-Malmaison*



*Terrils 101, 205 et 84,
Drocourt, Rouvroy*



*Eglise Saint-Louis
Rouvroy*



Cité Bruno, Dourges



*Résidence de la Motte
Rouvroy*



*Cité Foch, Hénin-
Beaumont*



*Terril 87,
Hénin-Beaumont/
Dourges*



*Cité Crombez,
Noyelles-Godault*



